



Impression de la question 29-00083

Type de questions QE

Ministère interrogé : SPR - Ministère de la santé et de la prévention

Question n° 29-00083 : du :date non fixée

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la revalorisation des rémunérations des paramédicaux des centres municipaux de la fonction publique territoriale. Dans le cadre du Ségur de la santé, les personnels de la fonction publique hospitalière, certains personnels du secteur privé et certains paramédicaux du social et médico-social se sont vus attribuer le complément de traitement indiciaire de 183 euros nets mensuels. Or, les personnels paramédicaux des centres municipaux de santé sont toujours exclus de cette revalorisation. Bien que les nouvelles grilles indiciaires hospitalières s'appliquent désormais auxdits paramédicaux depuis janvier 2022, ces derniers attendent toujours de bénéficier de la principale mesure du Ségur, à savoir la revalorisation salariale de 183 euros. Cette différence crée des ruptures d'égalité importantes entre les agents de la FPH et de la FPT. A titre d'exemple, en début de carrière, un infirmier ou un manipulateur radio (bac +3) de la FPT gagne moins (1736 euros mensuels bruts) qu'un aide-soignant hospitalier (niveau bac, 1836 euros mensuels bruts). Alors que le Ségur de la santé visait à entériner une meilleure reconnaissance des personnels paramédicaux, il crée finalement une sous-catégorie de paramédicaux, ce qui n'est pas de nature à encourager les agents territoriaux à rester dans la FPT. Pourtant, ces agents ont été mobilisés quotidiennement dans la lutte contre la Covid19, ils ont assuré la prise en charge des patients refusés par les services des urgences, lorsque ces derniers étaient saturés, ils ont réalisé des radios sur tous les patients, lorsque certains centres privés refusaient les patients suspectés de Covid, en début de pandémie. Enfin, les centres municipaux de santé ont été à la pointe de la vaccination en créant des centres de vaccination en urgence, avec des infirmiers-ères travaillant sans relâche. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement à l'égard des paramédicaux des centres municipaux de la FPT, lesquels méritent au même titre que les autres personnels la reconnaissance de l'Etat eu égard à leur abnégation lors de la pandémie et hors pandémie.

Fermer

